

Commune de Porchères

Journal municipal n° 50 – Septembre 2025



SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2
La rentrée à l'école	p. 3
Porchères, territoire bio engagé	p. 3
Terrain multisport city stade	p. 4
Vidéoprotection dans le bourg	p. 4
Verbalisation électronique	p. 5
Bus France Services	p. 5
Bilan Néo SMICVAL	p. 6
Epaves de voitures et mobil homes	p. 7

Rappel sur les trottinettes électriques	p. 8
L'actualité de l'école	p. 9
Parlons de l'Isle	p. 11
Enquête PLUI-HD	p. 12
La rentrée des chasseurs	p. 12
Retour sur les fête locale	p. 12
Retour la fête agricole	p. 13
Les 60 ans de la piscine de Lagrave	p. 14
Bilan de saison au moulin et agenda	p. 15
Agenda automne 2025	p. 16



Le mot du maire

Nous vivons dans un monde bien compliqué. Fin de mois difficiles, pollutions en tous genres, guerre à nos portes, injonctions contradictoires, décisions gouvernementales incompréhensibles, individualisme galopant...

Pourtant, notre commune ne doit pas perdre sa boussole : la qualité de vie.

Les communs et les associations

Je crois profondément que ce qui nous « sauvera » c'est le collectif. Réfléchir à ce que nous avons en commun et qui est indispensable à la vie : l'eau (et les rivières), l'oxygène (produit par les arbres de la forêt), la commune. Oui, la « commune » dit ce que nous avons en « commun ». C'est le fil rouge qui dicte toutes les décisions du conseil municipal, sous couvert de l'intérêt général.

Et au-delà de ce que nous avons en commun, il y a tout ce qui touche à l'associatif. Ici, à Porchères, c'est une composante essentielle de la vie. La piscine de la Lagrave, est gérée par une association, tout comme le moulin. Mais la fête locale et la fête agricole sont aussi organisées par des associations. Les parents d'élèves, la fête de la musique... Pour cela il faut que des citoyens s'engagent et que d'autres aient envie de participer à ces actions et à des projets en commun.

Vidéoprotection et city stade

Cette fin d'année 2025, deux grands chantiers vont occuper les élus communaux. D'abord, dès ce début septembre, l'installation de caméras de vidéoprotection dans le bourg. Une grande première. Elles devraient permettre de mieux résoudre certaines enquêtes et de dissuader certains de commettre des actes répréhensibles. Le city stade devrait voir le jour avant la fin de l'année. Maintenant que les terrains dans le bourg ont été acquis par la mairie, et suite aux ateliers de réflexion citoyens en avril-mai dernier, un city stade va être construit. Ce terrain multisports permettra aux jeunes (et aux moins jeunes) de pratiquer plusieurs sports : basket, football, hand, hockey...

Isle citoyenne d'honneur

Enfin, début juillet, le conseil municipal a décidé d'accorder à la rivière Isle la citoyenneté d'honneur de la commune de Porchères. Un geste fort et symbolique qui dit combien cette rivière est notre identité, combien il est important de la connaître, de la comprendre, de la protéger. A l'échelle de la vallée de l'Isle, c'est ainsi plusieurs dizaines de communes qui ont pris cette délibération, sur proposition des syndicats de rivière SIETAVI et SMBI.

Je pense qu'à Porchères, plus qu'ailleurs, il fait bon vivre. Battons-nous pour, a minima, préserver cela.

David REDON, maire de Porchères.

Tout seul, on
va plus vite.
Ensemble, on va
plus loin.

Septembre, c'est la rentrée !

La rentrée a eu lieu le lundi 1^{er} septembre. Cette année, une nouvelle classe mixte mélangeant des élèves de Petite Section et de CP voit le jour à l'Ecole de La Mousquetière. Les 48 élèves sont répartis en 3 classes comme suit :

- Sandra NORMANDIN est la nouvelle enseignante de la classe Petite et Moyenne Section avec 22 élèves (9 PS et 13 MS). Elle sera aidée par Marina CARBONNET (ATSEM et maître d'apprentissage de Théa FROUSTEY qui a rejoint l'équipe en CAP l'année dernière).
- Marie GAULTIER est la Directrice de l'Ecole de La Mousquetière. Elle s'occupera de la classe Grande Section avec 12 élèves. Elle sera aidée par Corinne HELLE (ATSEM).
- Laurine ROMAN, institutrice de la nouvelle classe mixte Petite Section et CP, s'occupera de 14 élèves (6 PS et 8 CP). Corinne HELLE (ATSEM) sera également présente pour l'aider.



Par délibération, le 10 juillet dernier, le Conseil Municipal a choisi de ne pas modifier les tarifs pour la garderie et le restaurant scolaire. La journée de garderie reste à 1€ par jour et par enfant et le repas à 2,50€. Bienvenue aux nouveaux élèves et à la nouvelle enseignante !

Porchères, territoire Bio engagé



Lors de la pré-rentrée, le vendredi 29 août, a eu lieu la cérémonie de remise du Label Territoire Bio Engagé ! Valorisant les collectivités et établissements ayant engagé une démarche en faveur de l'agriculture biologique sur leur territoire, ce label permet à la commune de faire connaître localement son action en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et d'une alimentation plus saine. Objectif fixé par la loi pour l'obtenir : 20 % de produits bio au restaurant scolaire.

A Porchères, c'est plus de 45 % ! Bravo à notre agent de restauration Olivia, qui chaque jour concocte des plats savoureux avec des produits de qualité !



Terrain multisports city stade

Souvenez-vous ! Entre le 20 mars et le 17 avril dernier, vous avez pu participer à la consultation citoyenne dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg.

Animés par l'association Collectif trois Tiers, 3 grands ateliers vous ont rassemblés autour d'un objectif commun : penser ensemble le futur du bourg de Porchères et définir les orientations du projet définitif.



Après une première étape de diagnostic, une seconde de propositions et enfin, une troisième d'approfondissement du sujet avec un regard plus professionnel, le projet qui a fait l'unanimité est la construction d'un terrain multisports city stade.

Les élus ont donc poussé leur réflexion en ce sens et on peut vous dire que ce terrain va voir le jour très prochainement !

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre participation à ces ateliers ! Et pour ceux qui n'ont pas pu venir, retrouvez les bilans des ateliers sur : www.porcheres.fr.

Ça y est, les caméras dans le bourg de Porchères sont installées !



Après avoir étudié plusieurs devis, et après avoir pris attache auprès de la gendarmerie, le conseil municipal a validé l'installation de caméras dans le bourg de Porchères. Dans les travaux de réfection de la mairie, un local dédié à la vidéoprotection avait été prévu. Les caméras ont été installées début septembre et sont désormais fonctionnelles.

Elles sont équipées de la lecture automatique des plaques d'immatriculation. Elles seront un outil utile pour garantir la sérénité dans le bourg mais aussi un outil d'aide à la réalisation d'enquêtes pour les gendarmes.

Il s'agit d'un premier réseau de quatre caméras qui pourra être étendu en cas de nécessité.

Souriez, vous êtes filmés !



Verbalisation électronique

Depuis le mois de mai, la verbalisation électronique a été mise en place à Porchères. Qu'est-ce que cela signifie ? La collectivité a conventionné avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions), permettant au maire de pouvoir dresser des procès-verbaux dématérialisés qui sont, dans un second temps, traités par l'ANTAI et envoyés au domicile de la personne ayant commis l'infraction. Cela concerne notamment les infractions mineures au code de la route comme un stationnement gênant sur le trottoir ou sur un emplacement réservé.



Le but de cette verbalisation n'est pas tant de sanctionner mais surtout de sensibiliser chacun à respecter les règles pour que le bien vivre ensemble perdure sur le territoire. Par exemple, rappelons l'interdiction de stationner sur les zébra réservés au bus scolaire devant la mairie !

En plus des infractions mineures au code de la route on peut citer :

- Chasse sans être porteur du permis
- Divagation de chien susceptible d'entraîner la destruction d'oiseaux ou de gibier
- Dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objet hors des emplacements autorisés (épaves comprises)
- Bruit ou tapage nocturne troublant la tranquillité d'autrui

Bus France Services

Depuis plusieurs mois, vous avez pu constater toutes les 5 semaines, la présence du Bus France Services sur le parking de la salle polyvalente. Un vrai soulagement pour les personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives : demande de carte d'identité ou de permis de conduire, dossier de retraites, dossiers d'aides sociales... Autant de problèmes administratifs que les agents de La CALI vous aident à résoudre !

Pour les prochaines visites, rendez-vous en mairie ou sur le site www.porcheres.fr ; et n'oubliez pas vos justificatifs (justificatif de domicile, pièce d'identité, avis d'imposition...). A Porchères le Bus France Services sera présent les :

Mardi 16 septembre après midi

Mardi 21 octobre après-midi

Mardi 25 novembre après midi

Mais vous pouvez aussi aller à sa rencontre dans n'importe quelle autre commune de La Cali.



INFORMATION

Une infraction a été relevée à l'encontre de ce véhicule.

Si cette infraction est retenue, un avis de contravention sera adressé prochainement au titulaire de la carte grise dont l'adresse figure sur le certificat d'immatriculation du véhicule. Sur cet avis sont indiquées, notamment, les modalités de paiement et de contestation éventuelle.

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention.

Pour informations complémentaires :

www.antai.fr

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Découvrez le Bus France services de La Cali



Gratuit – sans RDV

franceservices@lacali.fr | 06 65 82 97 98

Planning à retrouver sur www.lacali.fr et dans votre mairie



NEO SMICVAL : Bilan au bout d'un an

Depuis le 22 août 2024, il n'y a plus de collecte en porte à porte pour nos ordures ménagères. Ce changement important, et qui ne fait plaisir à personne, mérite un bilan un an plus tard.

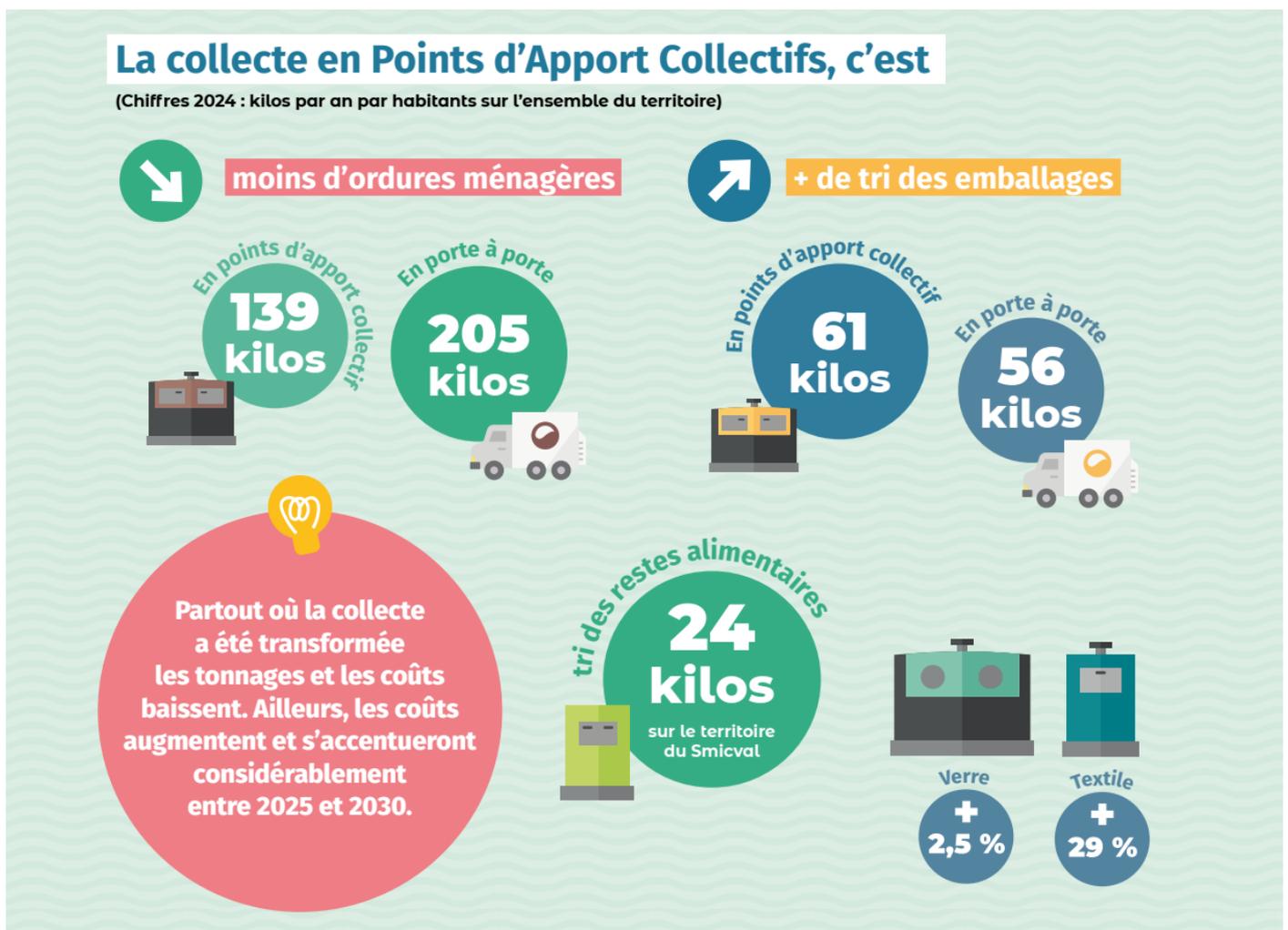
L'objectif de cette réforme, nommée NEO-SMICVAL est avant tout de faire baisser la quantité de déchets ET de stopper l'augmentation du coût de ces déchets.



Précisons que face au refus de certaines communes, le SMICVAL n'a pas pu déployer intégralement cette réforme.

Plus cette réforme sera déployée, plus les coûts de collecte et de traitement seront réduits et plus nous pourrons voir la Taxe d'Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) diminuer.

Premier constat : partout où le mode de collecte a été transformé, on constate une baisse non négligeable des quantités de déchets par habitant. Pour en savoir plus rendez-vous sur : <https://www.smicval.fr>.



Rappel à propos des épaves de voitures...

Avez-vous remarqué que plusieurs épaves de voitures sont présentes un peu partout dans les propriétés privées de la commune ? Voici ce que dit la loi à ce sujet :

Les objets accumulés sur un terrain privé ne sont pas forcément des déchets au sens de l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement. Cet article définit le déchet comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se débarrasser » ... Le détenteur d'un véhicule usagé doit le remettre à un centre agréé (article R. 543-155 du même code).



C'est donc une obligation légale de se débarrasser d'un véhicule non utilisé dans une filière agréée.

Le maire peut mettre en œuvre une procédure d'enlèvement d'office. La sanction peut aller jusqu'à une amende de 1500 € plus une astreinte de 50 € par jour !

Merci à tous ceux qui ont des épaves chez eux de faire le nécessaire.

Le paysage communal n'en sera que plus beau, et l'environnement préservé des matières toxiques.

Rappel à propos des mobil homes et constructions illégales

Sont regardés comme des résidences mobiles de loisirs (mobil homes) les véhicules terrestres habitables qui sont destinés à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir, qui conservent des moyens de mobilité leur permettant d'être déplacés par traction mais que le code de la route interdit de faire circuler (art. R. 111-41).

Les résidences mobiles de loisirs ne peuvent être installées que sur les terrains de camping ou les parcs résidentiels de loisirs (art. R. 111-41 et suivants). En dehors de ces structures aménagées pour le tourisme et le loisir, leur installation est interdite, et donc constitutive d'une infraction. Ainsi, un habitant ne peut pas installer une résidence mobile de loisirs sur son terrain, même si ce dernier est constructible.

Depuis 2024, la Préfecture de la Gironde, ainsi que les services judiciaires et de justice incitent les Maires à rechercher tous les mobil homes dans leurs communes et à engager des procédures pour les faire enlever dans le but de lutter contre la « cabanisation ».



AVIS donc aux propriétaires de mobil homes. Merci de vous signaler en mairie et d'étudier les meilleures solutions avant d'en venir à des sanctions.

Rappel à propos des trottinettes électriques

Un récent accident de trottinette sur la commune, sans conséquences graves, nous incite à faire un rappel aux règles qui s'appliquent sur l'utilisation des trottinettes électriques.

Vous devez être âgé **d'au moins 14 ans** pour utiliser une trottinette électrique.

La **vitesse maximum** autorisée est de **25 km/h**.

L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

Votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux de position (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux. Ces dispositifs réfléchissants latéraux ne sont pas obligatoires si les pneus de votre engin en sont équipés.

Pour votre sécurité, le port du casque est vivement conseillé en agglomération et obligatoire hors agglomération.

Vous devez également avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (par exemple, blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule).

Si vous circulez en dehors des zones autorisées, vous risquez une amende de **135 €**.

Les nouvelles règles de sécurité

Depuis le 25 octobre 2019, vous devrez respecter de nouvelles règles pour conduire une trottinette électrique ou tout autre Engin de déplacement personnel motorisé (EDPM)

Soyez prudent !

Pensez à votre sécurité mais aussi à celle des autres.



- ✗ **Séparez-vous de vos casques audio et écouteurs.**
- ✗ **Votre engin ne doit pas dépasser les 25 km/h. ***
- ✗ **Ne transportez pas de passager !** Votre engin est destiné à un usage exclusivement personnel.
- ✗ **Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'il ne gêne pas la circulation des piétons.**
- ✗ **Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins.**



- ✓ **Hors agglomération sur les routes autorisées aux EDPM, le port du casque est obligatoire. En agglomération, le port du casque est fortement recommandé.**
- ✓ **Portez un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant.** C'est valable la nuit ou en journée lorsque la visibilité est insuffisante en agglomération. **Il est obligatoire hors agglomération** (sur voies autorisées à la circulation des EDPM).
- ✓ **Votre engin doit être équipé :**
 - > d'un avertisseur sonore
 - > de freins
 - > de dispositifs rétro-réfléchissants
 - > de feux avant et arrière

* Les EDPM dont la vitesse par construction est supérieure à 25 km/h ne peuvent circuler que dans des espaces privés. Lorsque le véhicule est équipé par le constructeur d'un dispositif de limitation de vitesse, la vitesse maximale par construction est la vitesse réelle permise par le dispositif de limitation de vitesse. Pour pouvoir emprunter la voie publique, les possesseurs doivent faire régler la vitesse maximale de leur EDPM à 25 km/h auprès de leur vendeur ou constructeur.

La journée des GS - CP et CE1 à l'école de Saint-Antoine

Le 26 juin 2025, les classes de GS et de CP/CE1 ont marché jusqu'à Saint-Antoine-sur-l'Isle :

« A l'arrivée, nous avons joué dans la cour de récréation où nous avons retrouvé nos camarades des années précédentes. Nous avons découvert la classe des CE1 qui sera une classe de CP/CE1 l'année prochaine. Après la récréation, nous avons travaillé avec maîtresse Paloma, nous avons découvert les jeux qui sont dans sa classe et nous avons joué au loup glacé, à touche-touche et à cache-cache sur le stade. »



Pendant ce temps, les CE1 : « Nous avons joué au bérêt avec les autres classes sur le stade. Après, nous avons fait une bataille navale : nous avons placé nos bateaux et nous avons essayé de couler les navires de l'équipe adverse.



Puis nous avons pique-niqué dans la cour de récréation. Nous avons mangé notre pique-nique et la cantine de Saint-Antoine nous a donné une glace aux smarties. Une fois le pique-nique terminé, nous sommes retournés jouer sur le stade (avec ou sans ballons). »

Les élèves de Porchères : « Avant de rentrer, nous avons assisté à une répétition du spectacle des CE1, CE2, CM1 et CM2 de Saint Antoine. Nous avons trouvé ça très joli et appliqué. Nous avons hâte de voir le vrai spectacle. C'était un spectacle d'acroSPORT, de danse et de chant. Enfin, nous sommes repartis à pied à Porchères. Le retour était fatigant parce que nous étions fatigués par cette longue journée. C'était quand même une bonne journée ! »

Vendredi 25 mai, il y avait une journée Kapplas

« Les PS sont allés à la salle des fêtes avant nous. Ils ont construit des maisons. Après, on a fabriqué des bonhommes en Kapplas : on a posé d'abord les jambes, puis le tee-shirt, le cou, la langue, la moustache, le nez, les yeux, les sourcils, le front, les cheveux et le chapeau.

A la fin de la journée, on a regardé les constructions de toutes les classes : il y avait une girafe, des tours, un train sur les rails et sur un pont.



Les grands ont tout cassé en poussant quand le monsieur leur a dit, et après, ils ont tout rangé. C'était une belle journée parce qu'on a aimé notre construction, on a aimé peindre et on a vu les enfants de Saint-Antoine qu'on n'avait pas vus depuis longtemps. »

Le didgeridoo

« Mardi 10 juin, le papa de Margot est venu nous présenter ses didgeridoos. Il y avait un gros, un petit, un qu'il n'avait pas terminé et un qu'il était en train de fabriquer.

Il nous a expliqué que le didgeridoo est un instrument très ancien. Il est fabriqué avec les eucalyptus. Au départ, les aborigènes de l'Australie avaient trouvé des troncs creusés par les termites au cœur. Pour fabriquer un didgeridoo, il peut acheter des troncs déjà percés par les termites ou il peut creuser lui-même le trou avec ses outils

mais il doit scier le tronc en deux et le recoller après. Il a des ciseaux à bois et des couteaux à bois.

Après, il peut les décorer, les peindre. Celui qui n'était pas terminé avait un trou alors il a ajouté une pierre précieuse (un œil de lion). Après, il nous a fait écouter le son des didgeridoos. Pour jouer, il fait vibrer ses lèvres comme sur une trompette.

Il nous a montré que les petits faisaient un son plus aigu que les grands. Les grands sont plus graves.



Les petites sections en visite au moulin de Porchères

« Le mardi 20 mai, nous sommes partis à pied jusqu'au Moulin de Porchères. En arrivant, nous avons pique-niqué tous ensemble. Puis nous avons visité le moulin. » Les enfants ont découvert comment il fonctionne : les engrenages, les meules, la farine...

Ils ont ensuite participé à un atelier pour fabriquer du pain. Ils ont observé, touché, pétri la pâte et se sont amusés !

Les enfants étaient très contents de cette belle sortie. Ils ont appris en s'amusant et ont vécu une belle expérience avec leurs camarades.



Retour sur la fête des écoles

Le vendredi 27 juin, a eu lieu la traditionnelle fête des écoles du RPI Porchères – Saint-Antoine-sur-l'Isle. L'association Les Filous de l'Isle a proposé divers jeux et un bon repas ! Les élèves ont présenté leur spectacle de fin d'année et la mairie a souhaité offrir le spectacle « Les Grooms BullOrchestra » présenté par la compagnie Arrreuh ! Un moment magique tout en poésie et en bulles ! Petits et grands ont adoré !

Une semaine au fil de l'Isle

Pour la 3^{ème} année consécutive, le SIETAVI (Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle) et le SMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle) s'associent au Collectif Trois Tiers pour faire (re)découvrir l'Isle au travers d'un voyage en deux temps : la première partie a relié Périgueux à Saint-Martial-d'Artenset entre le 18 et le 26 juillet. La deuxième partie a permis d'arriver jusqu'à Libourne entre le 17 et le 24 août en passant notamment par Montpon-Ménéstérol, Porchères et Saint-Denis-de-Pile. Construction de radeaux, temps d'échanges et d'apprentissages, balades sensibles, navigation... Autant d'ateliers de connexion avec comme centre d'attention l'Isle, ont ponctué le périple du radeau « Le Rouget de l'Isle ».



L'Isle, Citoyenne d'Honneur de la commune de Porchères

Le 27 mai 2024, la ville de Tours attribuait la Citoyenneté d'Honneur à la Loire. Suivie par Paris pour la Seine le 13 février 2025. Quels sont les enjeux d'une telle attribution ? « Isle » est un bien commun, le bien de tous. Ce titre, honorifique et symbolique, permet de regarder la rivière avec un regard moins juridique et plus « humain ». Il s'agit de considérer la rivière comme un tout, comme une personne, ouvrant ainsi la porte à la reconnaissance de la personnalité juridique des cours d'eau. Depuis le 10 juillet dernier, Isle est donc citoyenne d'honneur de Porchères, et de nombreuses autres communes dans le bassin versant de l'Isle vont en faire de même.

Le Parlement de l'Isle

Porté par les syndicats de rivière, le Parlement de l'Isle a vu le jour en mars 2025. Il réunit une trentaine de citoyens (non élus) désireux de devenir les « voix de l'Isle ». En 4 mois ils ont d'ores et déjà produit la « charte du parlement de l'Isle » et ils vont poursuivre leurs travaux dans les mois à venir. Deux habitants de Porchères se sont portés volontaires pour cette aventure collective inédite. Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement national et international de mobilisation citoyenne pour mieux donner une place aux cours d'eau dans les décisions des pouvoirs publics. Ainsi l'Isle était représentée dans le cadre de la 1^{ère} Assemblée des Parlements des fleuves et des rivières en avril dernier à Strasbourg.



Enquête publique du PLUI-HD de La Cali

Le 12 février dernier, La Cali a arrêté le Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal. La suite de la procédure est la réalisation d'une enquête publique qui se déroulera du 29 septembre au 7 novembre 2025.

Une commission d'enquête, composée de 5 commissaires enquêteurs, est désignée pour suivre la procédure. En accord avec cette dernière, 18 sites ont été retenus à l'échelle du territoire pour accueillir les permanences des commissaires enquêteurs. Sur chacun de ces sites, un dossier complet du PLUI-HD ainsi que la mise à disposition d'un registre d'enquête publique seront présentés pendant toute la durée de l'enquête.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.lacali.fr.



C'est la rentrée aussi pour les chasseurs

Le 14 septembre, c'est l'ouverture de la saison de chasse.

La chasse fait partie des activités de loisirs présentes sur la commune. Elle a pour but également de participer à la régulation cynégétique, notamment du gros gibier.

Pour une bonne cohabitation des chasseurs et des promeneurs, il est recommandé à tous de respecter la réglementation en vigueur et de porter des tenues visibles.



Retour sur la fête locale du 29 mai au 1^{er} juin 2025



Une fois de plus, toute l'équipe du comité des fêtes de Porchères a œuvré pendant 4 jours pour nous proposer un week-end festif de qualité.

Le vide grenier, a regroupé pas moins de 120 exposants, le concours de pétanque avec un record de plus de 62 équipes (20 équipes de plus par rapport à l'année dernière). Des animations avec des groupes ambianceurs et pour finir, le comité a proposé une après-midi MOUSSE PARTY où les jeunes et moins jeunes ont pu aller se cacher sous la mousse.



Le week-end a été clôturé par le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité.



Retour sur la 10^{ème} fête agricole

10 ans déjà que l'équipe de l'association Anim'Ton Bourg œuvre à organiser la grande fête agricole de Porchères, devenue un véritable rendez-vous attendu avec une réputation qui dépasse les limites départementales !

Produits locaux, anciennes machines agricoles, démonstrations de battage, animaux de la ferme, associations locales, transhumance...

Pas moins d'une cinquantaine d'exposants étaient présents !

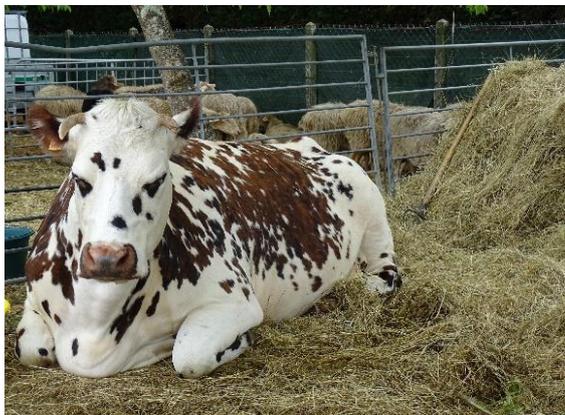
Vous avez pu passer une agréable soirée grâce au spectacle « Le Désir Des Ailes » présenté par la Compagnie Arrreuh et offert par la mairie.



Vous avez également participé, avec enthousiasme et élégance, comme toujours, au traditionnel concours de lancer de bouse de vache !

Voici quelques photos pour celles et ceux qui auraient manqué ce rendez-vous !

Voici quelques photos pour celles et ceux qui auraient manqué ce rendez-vous !



La piscine de Lagrave a fêté ses 60 ans

Ce n'est pas tous les jours qu'on fête les 60 ans d'une piscine ! Et surtout d'une piscine associative, peut-être la seule en France ! Les bénévoles de l'Avenir de la Double avaient mis les petits plats dans les grands ce dimanche 6 juillet 2025. Près de 250 convives étaient réunis autour de la piscine et qui avaient tous en tête l'œuvre de l'abbé Dillemann qui a tant œuvré pour créer cette piscine, ouverte depuis 60 ans.

Cet abbé, pour le moins hors du commun, est aussi à l'origine de la création du club de hockey sur gazon sur le site de Lagrave. Quel plaisir de revoir des joueurs sur le terrain, de parcourir les albums de photos souvenirs, et de revoir les anciens du club.



Une belle saison s'achève à la piscine de Lagrave. Cette année, vous avez été nombreux et nombreuses à venir vous défouler aux cours d'aquagym ou vous prélasser sur les transats. Bravo à toute l'équipe de l'association l'Avenir de La Double qui s'efforce chaque année de vous offrir une saison des plus vivantes et rafraîchissantes !

Rendez-vous l'année prochaine !



Saison 2025 et agenda du moulin de Porchères

La saison touristique 2025 se termine. La fréquentation du site du moulin n'a pas faibli, au contraire ! C'est d'ores et déjà plus de 5000 visiteurs qui ont été comptabilisés, et d'ici la fin de l'année, les 7000 seront dépassés.

Ecoles, associations, entreprises, toutes les générations et tous les types de publics viennent au moulin pour découvrir son architecture et ses machines, comprendre le fonctionnement de la rivière, faire un atelier pain et partager un repas au restaurant ou profiter d'un concert.



Il y a eu des animations toutes les semaines depuis le mois de mai et l'automne s'annonce riche en événements.

- Le 13 septembre, c'est la grande rentrée du moulin : Goûter (avec le pain de l'atelier et les nouvelles pâtes à tartiner Nikki, Kamishibai, Grande chasse au trésor, Studio photo, Découverte de la marqueterie de paille, Atelier "Initiation à la fabrication du pain", Atelier peinture sur galet, Jeux à l'extérieur : corn hole, course en sac.
- Du 20 août au 21 septembre : Parcours d'exposition de marqueterie de paille. L'artiste Muriel Dunoyer-Nardi sera présente les 29 août, 16, 19 et 21 septembre pour échanger sur son travail.
- Du vendredi 19 au dimanche 21 septembre : Journées européennes du Patrimoine sur le thème de l'architecture. Le moulin sera ouvert en continu pour présenter au public, l'architecture remarquable de ce grand vaisseau de pierre, érigé au 19ème siècle.
- Jeudi 25 septembre à 18h30 : Les RDV du moulin. Conférence sur l'énergie hydraulique par Claude Bacchiara, ingénieur hydrologue (entrée gratuite).
- Jeudi 23 octobre à 18h30 : Conférence autour du thème de l'eau animée par l'association de médiation scientifique « Cap Terre » de Bordeaux.
- Vacances de la Toussaint : Animations pour petits et grands tous les jours.
- Marché de Noël et animations de fin d'année.

Renseignements :

<https://moulindeporcheres.jimdofree.com/>

Téléphone : 05 57 40 86 60

Suivez-nous sur notre nouvelle page Facebook :

Le moulin de Porchères Officiel



Agenda 2025

20 et 21 septembre	27 septembre	4 octobre
Journées du patrimoine Moulin de Porchères	Festival Chollet on fire Parc du château de Chollet	Repas dansant moule-frite Comité des fêtes
22 octobre	15 novembre	30 novembre
Loto Comité des fêtes	Concours de tarot Tarot club de Porchères	Concert de la Chorale ACAP
13 décembre	Décembre	31 décembre
Théâtre ACAP	Marché de Noël Moulin de Porchères	Réveillon de Saint-Sylvestre Comité des fêtes

Horaires d'ouverture

Lundi 14 h - 18 h
Mardi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi 9 h - 12 h 30
Judi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi 9 h - 12 h 30, 14 h - 17 h
Samedi matin, sur rendez-vous.



Mairie de Porchères
37 Place Paul et Pierre Barrau
33660 PORCHERES
Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr
http://www.porcheres.fr
Facebook #mairiedeporcheres